

# Transformation Bas Carbone des ETI et PME

Accompagnement collectif à la  
démarche ACT Pas à Pas

16/10/2023

Pour toute **question**, merci de les poser  
dans l'onglet « Q&R »

Pour **réagir**, vous pouvez le faire dans  
l'onglet « conversation »

Ce webinaire est **enregistré**

# DANS LA MESURE OÙ LA RÉGLEMENTATION SE DURCIT FORTEMENT

La directive CSRD\* entrera progressivement en application à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024

- L'entrée en application sera différée selon les catégories d'entreprises
- Elle concernera à termes plus de 50.000 entreprises dans l'Union Européenne

## Catégories d'entreprises

## Exercice de référence

## Premier reporting

**Grandes entreprises européennes et non européennes vérifiant les seuils de la NFRD** : qui satisfont les 2 critères suivants : > 500 salariés & > 40 m€ CA et/ou > 20 m€ de bilan

2024

2025

**Autres grandes entreprises européennes** qui satisfont au moins 2 des 3 critères suivants : > 250 salariés, > 40 m€ CA, > 20 m€ bilan

2025

2026

**PME cotées sur marché réglementé européen** : toutes les PME UE et non-UE cotés sur un marché réglementé européen (sauf les « microentreprises : < 10 salariés ou < 700 k€ CA)

2026 \*\*

2027 \*\*

\* Directive publiée le 16 décembre 2022 au JO de l'UE

\*\* Pendant une période transitoire de deux ans, jusqu'en 2028, les PME cotées sur les marchés règlementés peuvent ne pas appliquer les exigences de reporting de la CSRD si elles justifient les raisons pour lesquelles elles s'en abstiennent dans leur rapport de gestion

# LE WWF, L'ADEME ET I CARE LANCENT UNE OPÉRATION COLLECTIVE POUR ACCOMPAGNER DES ENTREPRISES DANS LEUR DÉCARBONATION



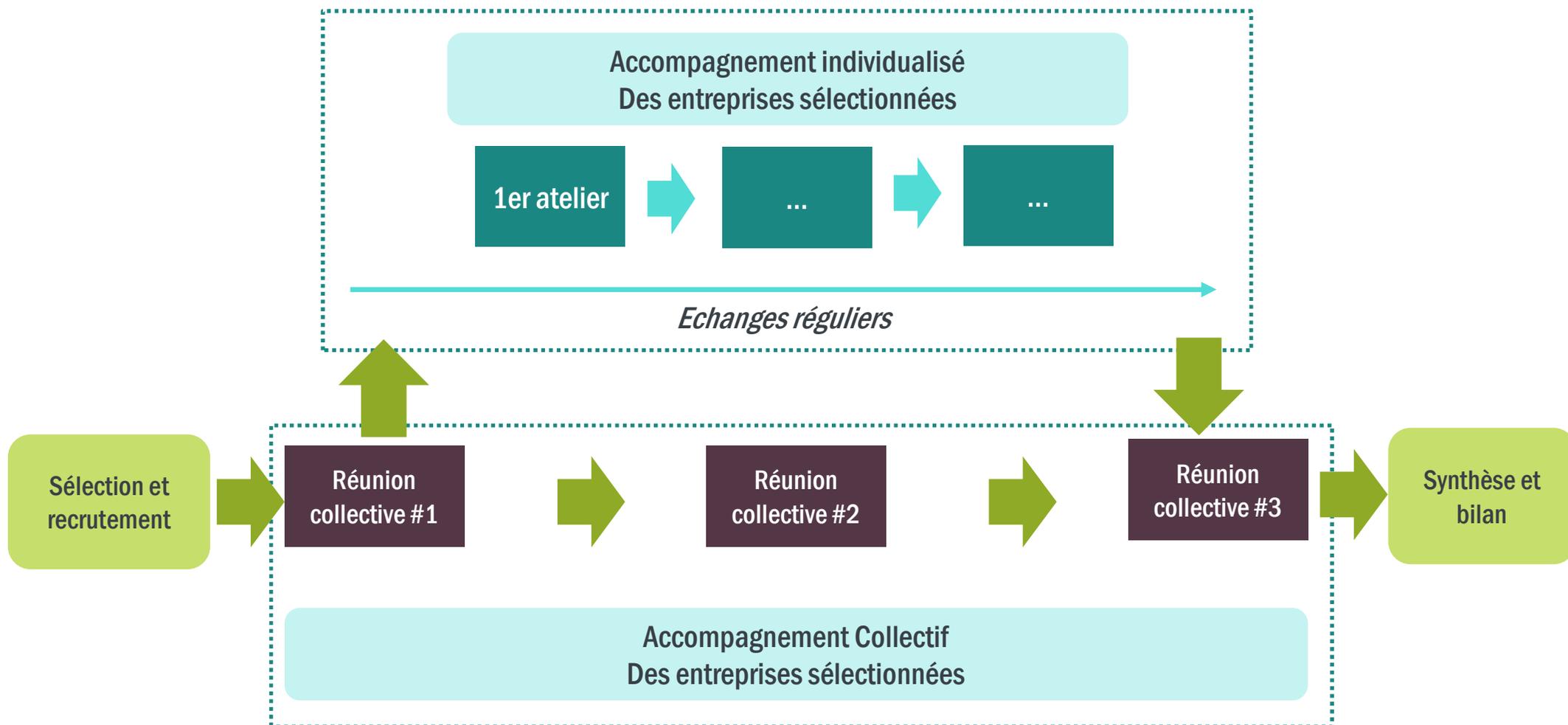
Appui lancement  
et réseau

Appui financier

Appui technique

# VUE D'ENSEMBLE DU PROGRAMME (1/3)

Une démarche ACT Pas à Pas dynamisée, augmentée par un accompagnement collectif



# VUE D'ENSEMBLE DU PROGRAMME (2/3)

Un accompagnement individuel pour structurer votre stratégie climat à partir d'une méthode éprouvée

## 1 Diagnostic Initial

Evaluer votre maturité



Impact	Faisabilité économique	Faisabilité opérationnelle
5	Faible d'investissement ou retour sur investissement moyen	Action innovante ne nécessitant aucune adaptation particulière
4	Investissement limité et retour sur investissement rapide (2 à 4 ans)	Action facile et rapide à mettre en œuvre (peu d'adaptation)
3	Investissement moyen et retour sur investissement moyen (5 à 10 ans)	Action nécessitant un certain degré d'adaptation technique ou humaine pour être mise en œuvre
2	Investissement long (10 ans)	Action nécessitant des services techniques ou humains
1	Coût d'action engageant sans adaptation possible	Action impliquant d'importants services techniques et humains
0	Investissement élevé ou retour engageant sans augmentation forte de capacités CO2e	



## 5 Plan d'actions

Convertir la stratégie en actions opérationnelles



## 2 Enjeux et défis

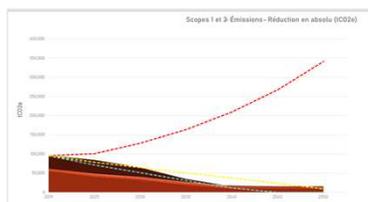
Sensibiliser, évaluer le risque



**ACT** ASSESSING LOW CARBON TRANSITION

## 4 Stratégie bas carbone

S'engager et construire sa trajectoire



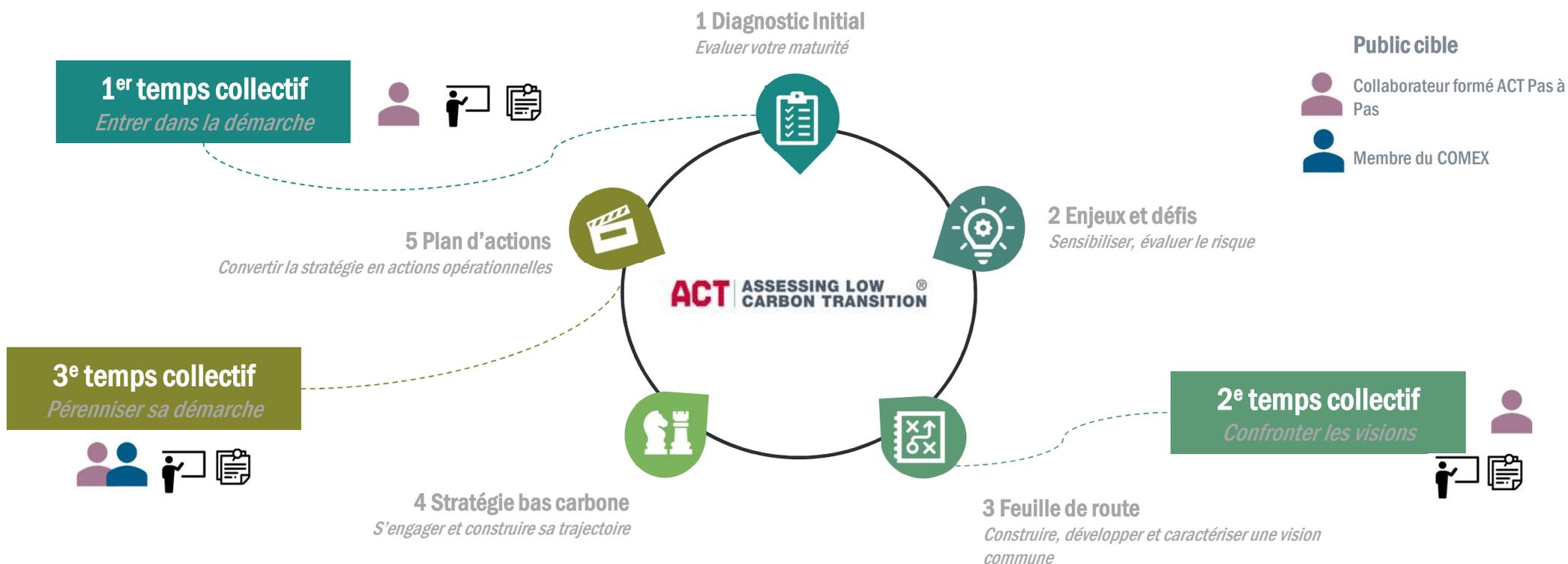
## 3 Vision & Feuille de route

Construire, développer et caractériser une vision commune

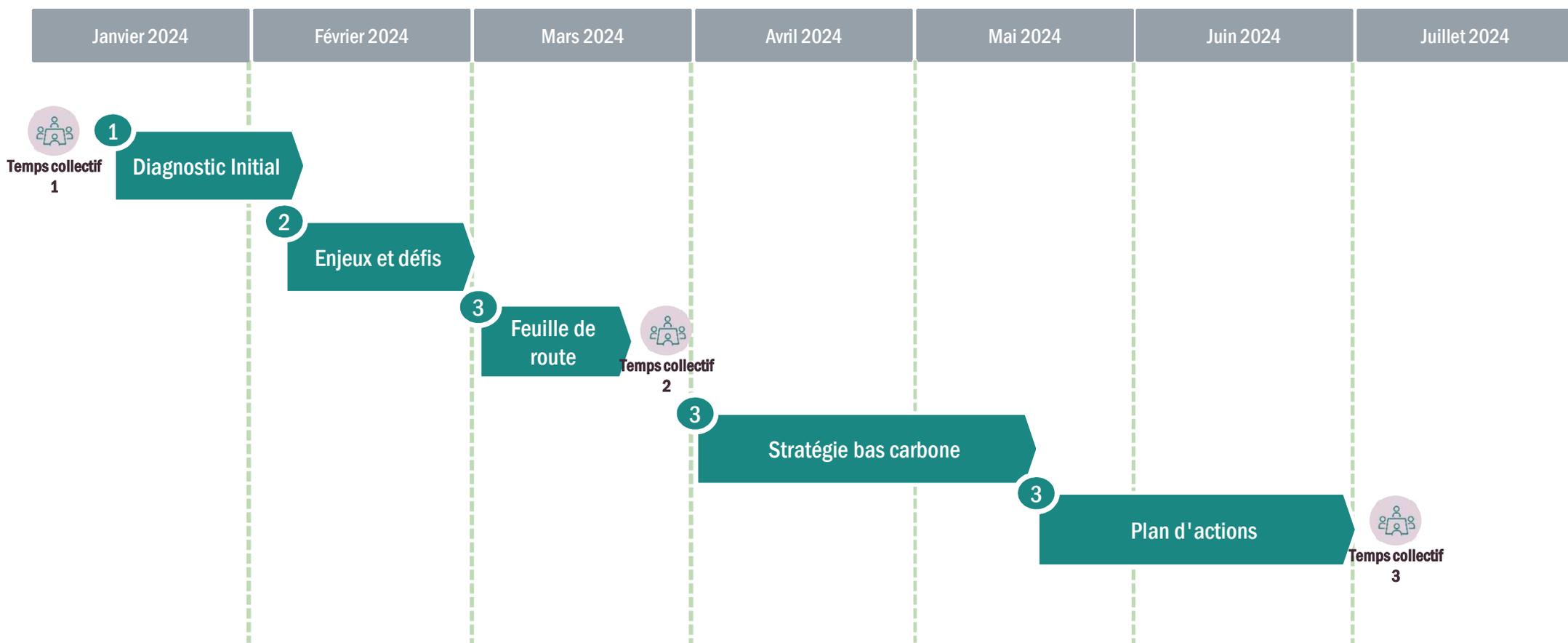


# VUE D'ENSEMBLE DU PROGRAMME (3/3)

Des ateliers collectifs afin de partager les retours d'expériences et bonnes pratiques entre pairs



# UN PROGRAMME QUI SE DÉROULE SUR UNE PÉRIODE DE 6 MOIS



# POURQUOI PARTICIPER À CETTE OPÉRATION COLLECTIVE ?

En participant à cette opération, vous bénéficierez des éléments suivants :

## Une approche méthodologique robuste et innovante

Une méthode pour construire et/ou structurer votre **stratégie de transition bas carbone** et développer le plan d'actions associé avec l'accompagnement de consultants formés (ACT pas à pas)

Une **visibilité** de votre entreprise dans une des initiatives les plus novatrices et exigeantes du Global Climate Action Agenda de l'UNFCCC

Une **formation** à l'initiative ACT pour gagner en autonomie sur votre stratégie carbone

Une **mobilisation** de votre personnel sur la performance environnementale de votre entreprise

Une **communication** possible vers vos partenaires et investisseurs de vos efforts en matière de décarbonation de vos activités

## Une mobilisation collective et un retour d'expérience entre pairs

Une démarche qui s'articule autour d'un collectif d'entreprises engagées pour échanger entre pair sur les enjeux de décarbonation

Un apport d'**expertise du WWF France** comme « *Critical Friend* » notamment pour challenger la vision et l'ambition et identifier les solutions

Un accès direct au **club « Entreprendre Pour la Planète »** du WWF France pour faire reconnaître et **valoriser son engagement**

Une contribution aux enseignements tirés de cette expérience collective d'une communauté engagée, et qui pourra bénéficier à d'autres entreprises

## COMMENT PARTICIPER À CETTE OPÉRATION COLLECTIVE ? (1/2)

Comment s'inscrire :  écrivez pour confirmer votre souhait de participer à  
et [justine.bisiaux@i-care-consult.com](mailto:justine.bisiaux@i-care-consult.com)

Répondez aux questions suivantes dans votre e-mail :

- *Avez-vous réalisé des bilans GES ou Bilan Carbone de votre entreprise ? Si oui, sur quels scopes et en quelle(s) année(s) ?*
- *Avez-vous mis en place des plans d'actions et une stratégie pour réduire vos émissions de GES ?*
- *Comment évaluez-vous votre maturité et votre sensibilité sur la problématique des émissions de GES, sur une échelle de 0 à 10 (la note 10 correspondant à un modèle d'activité décarboné) ?*
- *Quelles sont vos motivations pour participer à cette opération ?*
- *Quelles ressources humaines comptez-vous allouer à ce projet ?*

## COMMENT PARTICIPER À CETTE OPÉRATION COLLECTIVE ? (2/2)

### Conditions à remplir :

- ETI ou PME souhaitant s'engager dans une démarche de stratégie climat ambitieuse
- Avoir un collaborateur de l'entreprise **ayant suivi et validé le programme de formation du coordinateur ACT-S**
- Bénéficier d'un soutien et d'un engagement de la direction de l'entreprise sur les sujets climatiques.
- Avoir réalisé un **bilan carbone scope 3**

### Calendrier :

- Date limite de candidature : **30 novembre 2023**
- Sélection des candidats : première quinzaine de décembre 2023
- Contact des lauréats : mi-décembre 2023

**Coût du programme : 27 500 € HT dont 7 500 € subventionnés par l'ADEME**



Contactez-nous pour toute question !

